



Note

**MAXIMISER LE POTENTIEL DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE EN
EUROPE**

Par Laurent Daniel

Président X-Sursaut

Août 2016

Maximiser le potentiel de croissance de l'économie numérique

D'après la Commission Européenne, la constitution d'un véritable marché unique du numérique pourrait contribuer à hauteur de 415 milliards d'euros au PIB de l'Union Européenne (UE) et créer des centaines de milliers de nouveaux emplois.

McKinsey Global Institute (MGI) a publié en juin 2016 un rapport sur le potentiel que la digitalisation pourrait offrir à l'Europe. Ce rapport insiste sur le fait que l'Europe est au milieu d'une transition numérique dont la dynamique provient pour beaucoup des consommateurs mais pointe le manque d'investissement des entreprises dans le numérique.

Selon MGI, une meilleure utilisation du potentiel numérique en Europe pourrait augmenter le PIB de l'UE de 2500 mds € d'ici 2025, soit une augmentation de 1 pour cent par an au cours de la prochaine décennie. Pour MGI, l'Europe fonctionne à seulement environ 12 pour cent de son potentiel numérique, contre 18 pour cent des États-Unis. L'UE est un importateur net de services numériques aux États-Unis.

L'économie européenne connaît toutefois les premiers effets de la numérisation, qui contribue à la hausse de la productivité. Des gains supplémentaires pourraient exister en raison notamment des gains permis de l'utilisation des plateformes internet par les PME afin de réduire leurs coûts et d'accéder à de nouveaux marchés.

La stratégie numérique de l'UE comprend 16 initiatives sur des domaines aussi variés que le droit d'auteur, les développements des compétences, et la livraison de colis, le cadre réglementaire des télécommunications; l'évaluation des plates-formes, le renforcement de la confiance et de la sécurité et le e-gouvernement. Par ailleurs, la Commission Européenne réalise une enquête sur l'application du droit de la concurrence dans le domaine de l'e-commerce.

La stratégie du marché unique numérique (MUN) est une des grandes priorités politiques du mandat du collège de Commissaires installé depuis 2014 sous la Présidence de M. Juncker, et avec les contributions notamment de M. Andrus Ansip, vice-président en charge du MUN et M. Gunther Oettinger, commissaire en charge de l'économie et de la société numériques.

Le 6 mai 2015, la Commission a adopté une communication sur la « Stratégie pour un Marché unique numérique en Europe » qui met l'accent sur trois piliers :

- un meilleur accès des consommateurs et des entreprises aux biens et services numériques en Europe ;
- créer les conditions propres à assurer l'essor des réseaux et des services numériques ;
- tirer tout le potentiel de croissance d'une économie numérique européenne.

Le groupe stratégique pour le MUN est chargé de suivre les progrès de la mise en place du MUN, d'un indice relatif à l'économie et à la société numériques, de statistiques publiées tous les ans par la Commission européenne, et au travers d'une « Assemblée du Numérique » annuelle. Des Champions nationaux du numérique contribuent à la diffusion de cette stratégie au niveau de chaque État membre.

Des consultations publiques ont été initiées depuis 2015 par la Commission Européenne ayant notamment sur la révision du paquet télécom, à la normalisation, à la livraison de colis postaux, au géoblocage, à l'environnement réglementaire des intermédiaires en ligne, des données et de

l'informatique en nuage ainsi que de l'économie collaborative donnant lieu à la production de plusieurs Notes des Autorités Françaises (NAF)¹.

Suite au dépouillement des réponses faites à ces consultations publiques, la Commission a adopté trois paquets au cours du premier semestre 2016 :

- Le paquet industrie numérique, infonuagique, normalisation, eGov² (avril 2016)

Ce paquet vise à mobiliser 50 milliards d'euros d'investissements sur les 5 prochaines années et aider les entreprises européennes à tirer profit de la 4^{ème} révolution industrielle. Cette initiative permettra notamment de créer des services ouverts dans le nuage dans le domaine scientifique. Le travail sur les normes est également un élément clé pour la compétitivité des entreprises numériques européennes.

- Le paquet plateformes numériques, économie collaborative, géoblocage, livraison des colis, protection des consommateurs, pratiques commerciales déloyales (mai 2016)³
- Le paquet droit d'auteur, évolution de la directive « câble et satellite » (juin 2016)

-
- [1 NAF sur l'évaluation et le réexamen du cadre réglementaire européen pour les réseaux et services de communications électroniques \(« paquet télécom »\) ;](#)
 - [NAF sur le géoblocage et aux autres restrictions géographiques appliquées aux achats et à l'accès à l'information dans l'UE;](#)
 - [NAF sur la normalisation](#)
 - [NAF sur l'économie collaborative](#)
 - [NAF sur l'environnement réglementaire des plateformes en ligne](#)
 - [NAF sur la libre circulation des données](#)
 - [NAF sur la livraison transfrontière des colis](#)
 - [NAF sur la consultation relative à la réforme du marché des prix de gros de l'itinérance, de la politique d'utilisation raisonnable et du mécanisme de soutenabilité.](#)
 - [NAF sur le régime de responsabilité des intermédiaires en ligne au regard des contenus illicites ;](#)
 - [Réponse des autorités françaises au questionnaire concernant l'évolution de la directive SMA](#)
 - [Réponse des autorités françaises à la consultation publique sur le partenariat public-privé contractuel en matière de cyber sécurité et sur d'éventuelles mesures d'accompagnement](#)

² Voir notamment La Communication (COM (2016) 180 final) [« passage au numérique des entreprises européennes, tirer tous les avantages du marché unique numérique »](#)

³ Voir notamment : [communication proposant de nouvelles règles relatives au commerce électronique pour aider les consommateurs et les entreprises à tirer pleinement profit du marché unique](#) ; [communication « Boosting e-commerce in the EU »](#) ; [communication sur les plateformes numériques](#)

Recommandations

Le Conseil national du numérique avait remis au gouvernement français le rapport *Ambition numérique* en 2015 avec 70 propositions pour améliorer la politique française et européenne favorisant la transition numérique.

Le rapport promeut le développement du financement en capital, via notamment le développement de produits et services bancaires adaptés, l'évolution d'une fiscalité de l'épargne favorisant l'investissement dans le capital risk, le développement de places de marché dédié au financement de l'innovation notamment pour les secteurs où l'Europe est en pointe (IoT, big data, e-santé). Le rapport encourage le développement de la notation de la loyauté des plateformes. En effet, celles-ci (GAFA et autres) concentrent l'accès à d'autres services et leur neutralité est clé pour le développement de beaucoup d'entreprises européennes dans le numérique.

MGI considère que les gouvernements devraient continuer à numériser les opérations gouvernementales afin d'accroître la productivité et offrir des services publics plus transparents. Le numérique présente une occasion de réinventer les services gouvernementaux avec plus de transparence, responsabilité, participation, et réactivité. La rationalisation des fonctions de back-office peut aussi aux agents publics de mieux répondre aux attentes des citoyens, notamment en réduisant ainsi les temps d'attente et les coûts. En outre, les entités du secteur public doivent créer des opportunités de carrière pour les professionnels du numérique afin d'attirer les compétences nécessaires.

Créer un écosystème numérique plus dynamique

L'Europe reste fragmentée termes de réseaux de télécommunications, des règlements, des normes relative au e-commerce. MGI promeut la standardisation des réseaux télécoms, des régulations, de la logistique du e-commerce pour créer un véritable marché unique du numérique

MGI promeut aussi l'échange de données et l'accès aux services digitaux sans restrictions au sein de l'UE ainsi que l'augmentation des flux de capital risk, et le renforcement des relations entre entrepreneurs, investisseurs et universités.

Le rapport incite aussi à faire du digital une partie du cursus scolaire, à aider les travailleurs à acquérir de nouvelles compétences dans le numérique et à développer des formations spécifiques pour former aux métiers les plus demandés comme les data scientists ; et à créer des cadres réglementaires pour prendre en compte les nouveaux modèles de travail permis par les plateformes comme en Allemagne et en Suède, qui ont créé une catégorie «entrepreneur dépendant» qui accorde des protections supplémentaires aux travailleurs qui se situent quelque part entre les employés et les entrepreneurs indépendants et sont dépendant d'un seul employeur.

On peut aussi citer trois recommandations du présent rapport :

- Assurer une meilleure coordination des initiatives nationales pour le numérique
- Prendre en compte tous les aspects de la politique publique pour favoriser le développement du numérique (exemple :supprimer les dispositions anti-numériques dans d'autres politiques publiques notamment certains freins à l'utilisation de l'épargne pour l'investissement dans les start-up)
- Favoriser le développement d'innovations européennes sur les technologies en émergence (*blockchain, informatique quantique, ...*)

Références

Numériser l'industrie européenne : tirer parti du marché unique numérique, Khalil ROUHANA, Directeur de l'unité « Composants et Systèmes, DG Connect, Commission Européenne, Avril 2016

Quelles devraient être les deux priorités de la stratégie numérique européenne ?, Benoît THIEULIN, Président du Conseil national du numérique, juillet 2015

Digital Europe: Realizing the continent's potential, Jacques Bughin, Eric Hazan, Eric Labaye, James Manyika, Peter Dahlström, Sree Ramaswamy, et Caroline Cochin de Billy, McKinsey Global Institute, juin 2016

Conseil National du Numérique, Ambition numérique, 2015, <https://contribuez.cnumerique.fr/sites/default/files/media/CNNum--rapport-ambition-numerique.pdf>